

En préambule du conseil, le Président rend hommage à Joël Cavret, maire de St Martin de la Cluze, décédé ce weekend, pour son investissement au service de sa commune malgré la maladie et remercie les adjoints et l'ensemble du conseil municipal pour l'avoir entouré et soutenu.

Daniel Niot, à son tour lui rend hommage et indique que la cérémonie funéraire aura lieu samedi 16 mars prochain à 14h30.

Le Président demande une minute de silence à la mémoire de Joël Cavret.

Yann Souriau est désigné secrétaire de séance.

Contrairement aux usages, le conseil communautaire va débiter par les 2 délibérations relatives au Développement économique en raison de l'impossibilité de Gérard Dangles d'assister à tout le conseil communautaire.

1- Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère 2019

Le Président rappelle le portage par la Communauté de communes du Trièves du programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui permet de financer des projets économiques pilotes, innovants et expérimentaux dans les zones rurales.

Le territoire Alpes-Sud-Isère (Oisans, Matheysine, Trièves) bénéficie à ce titre d'une enveloppe pour financer des projets répondant à la stratégie et au programme d'actions qui ont été élaborés par le Groupe d'Action Locale (le GAL).

Le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80% par le FEADER et à 20% par l'autofinancement, réparti de manière égale entre les trois Communauté de communes du Trièves, de la Matheysine, et de l'Oisans.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication...)	1 157 €	FEADER	60 125,60 €	80%
Frais de personnel	61 304 €	Autofinancement public (3 EPCI)	15 031,40 €	20%
Frais de déplacement	3 500 €			
Coûts indirect (15% des frais de personnel)	9 196 €			
TOTAL DEPENSES	75 157 €	TOTAL RECETTES	75 157 €	100%

Laurent Viillard demande par qui est représentée la Communauté de communes du Trièves dans ce programme et, par ailleurs, souhaite un rappel des différents programmes ?

Des délégués communautaires et des non élus sont les représentants de la CCT pour le programme LEADER répond Gérard Dangles. En ce qui concerne le rappel des différents programmes, le Vice-président explique qu'une enveloppe de 300 000 € est de nouveau disponible et que, de ce fait, des appels à projets vont être lancés. La présentation aura lieu prochainement pour lister les projets acceptés pour le Trièves et faire un point sur la possibilité d'obtention d'une enveloppe supplémentaire. Les appels à projets se poursuivent jusqu'en 2020 et le suivi des projets s'effectue pendant 3 ans.

Jérôme Fauconnier n'est pas très optimiste au vu des difficultés rencontrées par la Région pour procéder aux paiements des aides et alerte sur la possibilité des perdre une partie de l'enveloppe financière attribuée au territoire Alpes Sud Isère.

Gérard Dangles rappelle qu'en effet, aujourd'hui, aucun projet n'a bénéficié du versement de subventions et que le blocage intervient au niveau national. Il espère que les fonds arriveront rapidement d'autant plus que 2 salariés sont théoriquement payés sur les fonds LEADER.

A la question de Laurent Viillard sur la présence des fiches actions sur le site de la CCT, le Président répond par la négative ; ces fiches se trouvent sur un site dédié au LEADER.

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme LEADER Alpes Sud Isère 2019

☞ Adopté à

l'unanimité

2- Demande de subvention pour la seconde phase de la Route des Savoir-faire et la mise en place d'outils d'interprétation du paysage

Les commissions « économie – agriculture », « tourisme » et « culture » ont souhaité travailler sur un projet de Route des savoir-faire.

Ce projet, davantage qu'un simple itinéraire de découverte, entend mettre en réseau solidaire les agriculteurs, les artisans, les entreprises et les acteurs culturels prêts à organiser sur leurs sites l'accueil des visiteurs autour de la mise en valeur de leur savoir-faire.

Ce nouvel outil de valorisation du patrimoine triévois a pour but de faire découvrir l'identité du territoire à travers ses savoir-faire spécifiques.

Cet outil a été lancé officiellement pour sa 1^{ère} année en avril 2018 avec un certain nombre d'outils de communication (dépliants, site internet dédié, sets de table, affiches et présentoirs). 33 producteurs, artisans et sites culturels ont adhéré à la démarche pour cette 1^{ère} année. Ils seront également 33 pour la 2^e année.

S'inscrivant pleinement dans la philosophie de diversification touristique du territoire et du dispositif régional « Stations Vallées Pôles de Nature », il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention régionale dans le cadre du programme Espace Valléen porté par le Parc Naturel Régional du Vercors et de déposer une demande de subvention.

Le montant prévisionnel du projet prévoit sur 2019 – 2020, 66 300 € de dépenses éligibles afin de renforcer cette démarche de Route des savoir-faire et de mieux intégrer et valoriser les atouts paysagers du Trièves dont le projet de valorisation des routes remarquables du Vercors porté par les Départements de la Drôme, de l'Isère, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vercors.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Outils de communication	41 700 €	Région AURA	43 095 €	65%
Sensibilisation - formation - communication réciproque	1 000 €	Autofinancement CCT	23 205 €	35%
Eductours	1 600 €			
Animations d'interprétation du paysage	2 000 €			
Outils d'interprétation du paysage	20 000 €			
TOTAL DEPENSES	66 300 €	TOTAL RECETTES	66 300 €	100%

Qu'entend-on par « outils d'interprétation du paysage, demande Laurent Viillard ?

20 000 € ont été budgétés mais les outils n'ont pas encore été déterminés ; un groupe de travail va être mis en place répond Stéphane Loukianoff, responsable du pôle développement.

D'autre part, Laurent Viillard s'étonne qu'il y ait si peu d'artisans ou d'agriculteurs du secteur de Monestier de Clermont et s'interroge sur la possibilité pour les communes de relayer l'information ; d'autre part, il se demande comment sont identifiés les participants ?

L'animatrice économique a contacté tous les acteurs économiques et touristiques pour savoir lesquels seraient partants. 33 ont répondu et d'autres sont en attente. A condition de respecter la charte, tous peuvent être accueillis dans ce dispositif sans pré-sélection géographique qui doit couvrir l'ensemble du territoire précise Gérard Dangles.

Pour Michel Picot, la notion de cahier des charges implique des obligations à respecter et pas tous les acteurs potentiels sont enclins à participer à ce type d'action qui demande une grande disponibilité et du temps.

Vote : Demande de subvention pour la seconde phase de la Route des Savoir-faire et la mise en place d'outils d'interprétation du paysage

☞ Adopté à l'unanimité

Départ de Gérard Dangles

Approbation du compte rendu du conseil du 11 février 2019

Une demande de rectification de 2 points est faite par Claude Didier :

1/ Dans le paragraphe relatif au Débat d'Orientation Budgétaire : à propos de la fréquentation de la piscine, ajouter « sans être tributaire de la météo » ; et rappeler les éléments financiers qui n'apparaissent pas : + 2 €/an et /enfant. Cette modification est acceptée

2/ Dans les Questions diverses, paragraphe « Ligne SNCF Grenoble/Veynes » : le terme « opportun » lui paraît mal choisi, il préférerait « nécessaire ». Le président souhaite garder le terme initial qui est celui qui a été effectivement prononcé.

Pour Dominique Parlouar, dans le paragraphe relatif au « contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF de l'Isère », elle préférerait que soit remplacé le terme « plus d'animations » par « plus de temps d'animation ».

Ces corrections effectuées, le compte rendu est approuvé.

☞ 1 abstention

3- SPANC : Approbation de la convention avec Grenoble-Alpes-Métropole

Le Président rappelle le contexte où la Métro a demandé à la CCT de récupérer la compétence SPANC pour la transférer à la Métro par convention pendant 2 ans. Les tarifs, précédemment appliqués par le SIGREDA ont été repris à l'identique.

Pour information, la Communauté de Communes de la Matheysine a également conventionné avec la Métro.

Jean-Louis Poite souhaite avoir l'assurance qu'il sera possible de revenir en arrière après les 2 premières années de convention.

Cela sera possible en effet, assure Jérôme Fauconnier, mais aujourd'hui, la CCT était dans l'obligation de conventionner pour assurer la mise en œuvre de la compétence.

Béatrice Vial s'interroge sur la marche à suivre : vers qui doit se diriger le pétitionnaire : commune ou CCT ?

Bernard Combe explique qu'une information sera rapidement transmise aux mairies sur le fonctionnement du service.

S'agira-t-il du même technicien de terrain et la programmation pluriannuelle passera-t-elle par une discussion entre la Métro et la CCT demande Claude Didier ?

Il s'agira du même technicien et le calendrier de réalisation des diagnostics dans les communes sera prochainement élaboré en concertation avec la Métro, indique Bernard Combe. La convention sera évaluée en juin 2020 et ensuite le bilan financier sera fait afin de pouvoir décider si cette convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 sera reconduite ou pas.

Jean-Pierre Agresti précise que le technicien devient technicien de la Métro et souligne que c'est l'utilisateur qui paye la facture et non pas la commune.

L'approbation de cette convention implique la création d'un budget annexe indique le Président.

Eliane Paquet s'interroge sur les conventions en cours avec des cabinets privés ?

Pour Jérôme Fauconnier, il y aura quelques mois « flottants » ; mais, à terme cela pourra devenir un service intercommunautaire financé par les redevances de contrôle.

Le président propose de voter les 5 sujets relatifs au SPANC en même temps.

Votes : Approbation de la convention avec Grenoble-Alpes-Métropole ;

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Création d'un budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Approbation du budget annexe SPANC 2019

☞ Contre : 5 Pour : 31

4- Nouveau projet social du centre socioculturel « Le Granjou » 2019-2022

Considérant la circulaire CNAF n° n°2012-013, de juin 2012, relative à l'animation de la vie sociale, La communauté de communes du Trièves renouvelle pour 4 ans son contrat d'animation de la vie locale avec la Caisse des Allocations Familiales. Ce contrat permet le financement du Centre social le Granjou (postes de Direction, d'accueil et du référent famille). *Le document complet du projet social est disponible sur demande auprès du centre social.*

Frédérique Puissat détaille la note relative au projet social. Elle rappelle que le poste de « référent famille » est passé de 40% à un temps plein suite à la demande de la CAF de mise en conformité du poste. Il s'agit d'une période de tâtonnement et il est important que ce poste famille s'inscrive pleinement dans le territoire en collaboration avec tous les maires.

En ce qui concerne la Direction du centre social, la directrice a une double mission ; à la fois la direction du centre social Granjou mais également la direction du pôle développement social. Ceci ne répond pas aux exigences de la CAF en matière de direction de centre social (nécessité d'avoir un poste à 100% sur la direction). Il conviendra donc de réfléchir prochainement sur l'évolution de l'organigramme des services de la CCT concernant le pôle développement social et les services scolaires et culture.

Par ailleurs, la connotation sociale du terme « Centre social » est restrictive, peu attractive et pas représentative des missions et actions portées par l'équipement ; d'où la nécessité de travailler sur une autre appellation telle que, par exemple, Maison des habitants, ce qui permettrait de fédérer et rassembler les habitants qui doivent trouver au sein du Granjou un espace ressource dans lequel ils peuvent s'investir, bien que, pour la CAF, les deux appellations Centre social ou Maison des habitants puissent convenir.

L'idée de créer un Comité des usagers au sein de Mixages afin de travailler sur la meilleure manière de faire participer les habitants émerge ; certes, il y a des référents élus mais tout le monde est bienvenu pour donner son avis. Frédérique Puissat rappelle le leitmotiv de l'époque de la création du Granjou : « Chez nous, vous existez ! ». Elle souligne le lien étroit et le partenariat important entre la CAF et la CCT.

Elle remercie Louise Girard et l'équipe du Granjou pour l'important travail mené autour de l'écriture du nouveau projet social du Granjou.

Laurent Viillard s'interroge sur l'éventualité d'une création de poste.

Une création de poste n'est pas d'actualité, le seul changement qui intervient aujourd'hui porte sur le temps de travail du poste référente famille qui passe à 100%. Le reste interviendra après une réflexion à une échelle plus globale répond Frédérique Puissat.

Claude Didier ne peut que se réjouir de cette démarche participative qui donne un rôle à chacun : personnel, habitants etc....

Jérôme Fauconnier remercie le personnel pour le travail effectué. Le dossier des validations par la CAF sera en ligne très prochainement ; il s'agit d'un document clair qui permet d'avoir des informations sur l'utilité d'un centre social.

La CAF interviendra en juillet prochain, en début de conseil pour une présentation de ces actions.

Vote : Nouveau projet social du centre socioculturel « Le Granjou » 2019-2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Adhésion à la Fédération des centres sociaux pour les équipements « Mixages » et « Le Granjou »

La Fédération des Centres sociaux est :

- un lieu ressource de soutien méthodologique et technique pour les équipes, les élus et les habitants
- un lieu de réseaux et d'échanges de pratique des EVS et des CS
- un espace de formation
- un réseau national partenaire de la CNAF, un réseau régional et départemental.

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément Centre social du Granjou avec la Caisse des Allocations Familiales, mais également de l'agrément Espace de Vie Sociale de Mixages obtenu en 2018, il conviendrait d'adhérer pour Mixages et de renouveler l'adhésion pour le Granjou (tous les 5 ans).

Coût : Mixages = 780€ // Granjou = 2700€

Michel Picot s'interroge sur la manière de faire le lien avec les habitants sachant que certains ne fréquentent pas les lieux.

L'appui des maires est nécessaire, l'information doit sortir des murs et être relayée à toutes les personnes qui susceptibles d'être intéressées, répond Frédérique Puissat.

Vote : Adhésion à la Fédération des centres sociaux pour les équipements « Mixages » et « Le Granjou »

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Demande de subventions auprès du Département dans le cadre de la CTS

Dans le cadre du développement des actions des équipements socio éducatifs à destination des habitants et en partenariat avec des acteurs du territoire (associations, collèges, école, Multi accueil, RAM, ALSH) à l'échelle du Trièves, il convient de solliciter le Département et particulièrement la Conférence Territoriale de Solidarité pour les projets suivants :

→ *Aménagement d'un local jeunes à Monestier de Clermont*

Dans le cadre de la réflexion autour de l'accompagnement des collégiens avant et après les cours, la matinée débat du 2 février dernier a conclu à la nécessité d'aménager un local dans l'ancien gymnase de Monestier de Clermont mis à disposition gratuitement de la commune et sur des temps encadrés par un animateur du service Enfance Jeunesse. Pour mener à bien ce projet, il convient de procéder à l'acquisition de mobiliers et matériels pour un montant de 16 667 € HT financé à hauteur de 3000 € par la CTS et 8333 € par la CAF de l'Isère.

→ *Projet « Mouv ta ville »*

Ce projet consiste à proposer aux collégiens de 3^{ème} du Trièves, une découverte de l'agglomération grenobloise avant leur entrée au lycée accompagnée par les animateurs du service Enfance Jeunesse.

Ce projet s'élève à 1 500 € avec un financement sollicité auprès de la CTS de 1000 €.

→ *Accompagnement « réseau jeunes »*

Ce projet consiste à proposer une formation d'écoute et de dialogue pour les acteurs du réseau jeunes du Trièves en partenariat avec les collèges. Ce projet s'élève à 3 000 € et peut bénéficier d'une aide de 1 200 € de la CTS et de 1 200€ de la Caf de l'Isère.

→ *Projet « Sommeil pour bien grandir »*

Ce projet consiste, sur les secteurs de Clelles et Mens, en partenariat avec les multi-accueils, le Relais d'Assistants maternels et l'EMALA à organiser une semaine d'information à destination des parents sur la question du sommeil des enfants à travers une soirée débat, des ateliers et un spectacle.

Ce projet s'élève à 4 460 € et peut bénéficier des aides de la CTS à hauteur de 1 800 € et du REAAP à hauteur de 1 000 €.

→ *Fête des habitants Mixages*

Ce projet consiste sur le secteur de Clelles-Mens, en partenariat avec la Mairie de Mens et les associations

à organiser un temps festif porteur de lien social.

Ce projet s'élève à 2570 € et peut bénéficier des aides de la CTS à hauteur de 1500 €.

Les dépenses relatives à ces projets sont prévues au projet de budget 2019 présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires

Vote : Demande de subventions auprès du Département dans le cadre de la CTS

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Relais d'Assistant Maternel (RAM) – Demande de subvention auprès du Département

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère afin de financer le fonctionnement du RAM Trièves - année 2019 qui a pour mission l'amélioration des modes de garde et de l'accueil du jeune enfant à domicile en assurant :

- Des lieux d'information, d'échange et de soutien pour les assistantes maternelles du Trièves,
- Des espaces de services et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Frédérique Puissat explique qu'aujourd'hui ce poste est occupé par Maryline Bon pour l'ensemble du Trièves.

Vote : Relais d'Assistant Maternel (RAM) – Demande de subvention auprès du Département

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention Promeneur du Net

Internet est le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Dans le cadre de leurs actions, les « Promeneurs du Net » ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités grâce à la proximité du numérique ;
- établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs et encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention du dispositif « Promeneur du net » avec la Caisse des Allocations Familiales. Cette convention permet :

- L'obtention d'une aide de 1500€ pour acquisition de matériel,
- Une formation de l'animateur jeunesse aux nouveaux outils multimédia.

La communauté de communes s'engage à missionner l'animateur jeunesse pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine dans le respect de la Charte. *cf. charte jointe*

Vote : Convention Promeneur du Net

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière 2019

Pour rappel, les trois Communautés de communes de la Matheysine, du Trièves et de l'Oisans travaillent ensemble sur la thématique de la forêt et ont élaboré et signé en octobre 2018, une stratégie forestière commune à l'échelle du massif Sud Isère.

Afin de mettre en place cette stratégie forestière, du temps d'animation est nécessaire pour développer les actions définies à l'échelle du Sud Isère.

En 2019, le temps d'animation permettra notamment de :

- poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des acteurs du territoire sur la structuration de la filière, l'appropriation des enjeux forestiers
- animer les commissions « forêt » des trois Communauté de Communes
- mettre en place le concours mobilier bois extérieur « un banc en bois bien de chez nous »
- participer à l'organisation de la 16^{ème} édition de « La Fête de la Forêt de Montagne »

- mettre en place des actions de sensibilisation des élus et du grand public aux enjeux forestiers
- développer un observatoire forestier
- mobiliser des fonds pour favoriser le renouvellement des peuplements forestiers (fonds de reboisement du Trièves – démarche sylv'acctes).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous et de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER et auprès de la Région AURA.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Animation CFT (0,9 ETP)	46 560 €	Europe LEADER	35 676 €	64 %
Frais de déplacement	2 200 €	Autofinancement public Région AURA	8 919 €	16 %
Coûts indirects 15 %	6 984 €	Autofinancement public territoire Sud Isère	11 149€	20%
TOTAL DEPENSES	55 744 €	TOTAL RECETTES	55 744 €	100 %

Vote : Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière 2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Demande de subvention pour l'observatoire forestier du Trièves 2019

Dans le cadre de l'axe 4 « anticiper les effets du changement climatique et s'assurer de la pérennité de la ressource » de la stratégie forestière du massif Sud Isère, est identifié la mise en place d'un observatoire forestier à l'échelle des Communautés de communes de la Matheysine, de l'Oisans et du Trièves.

De nombreuses expériences sont réalisées en forêt par les différents acteurs forestiers en fonction des problématiques auxquelles ils sont confrontés : pression du gibier, adaptation des nouvelles essences, enclos/exclos, prolifération du buis. Ces expérimentations manquent bien souvent de visibilité.

L'objectif de l'observatoire forestier est d'établir une base de données fiable et exploitable par tous pour étayer les problématiques forestières du sud Isère et devenir un outil d'aide à la décision autant pour les gestionnaires forestiers, les élus que les propriétaires forestiers.

A ce titre, il est proposé de solliciter une aide exceptionnelle de 3000€ auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour financer la mise en œuvre de ce projet.

Vote : Demande de subvention pour l'observatoire forestier du Trièves 2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le concours mobilier bois extérieur « un banc en bois bien de chez nous »

L'axe 3 de la stratégie forestière du massif Sud Isère, regroupant les trois Communautés de Communes de la Matheysine, de l'Oisans et du Trièves est : « favoriser l'utilisation du bois sous toutes ses formes ».

Afin de valoriser les savoir-faire locaux et de contribuer au développement d'une gamme de mobilier extérieur en bois local, est née l'idée d'organiser un concours pour créer du mobilier extérieur en bois local de type banc.

Ce projet se déroule en deux phases :

- le concours mobilier bois extérieur : « un banc en bois bien de chez nous » lancé en janvier 2019 où 17 équipes sont inscrites. Les créations seront exposées à la fête de la forêt de montagne du 13 au 16 juin 2019 où se déroulera la remise des prix
- la valorisation des créations : réalisation d'un catalogue présentant l'ensemble des mobiliers créés qui sera envoyé à toutes les collectivités du sud Isère et la mise en valeur des créations au cours de différents événements sur le bois.

A ce titre, il est proposé de solliciter une aide exceptionnelle de 4000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour financer la mise en œuvre de ce projet.

Jérôme Fauconnier souligne que le catalogue de ces créations sera adressé à toutes les communes qui pourront acheter du mobilier rural local.

Bien que ce ne soit pas tout à fait du même ordre, Yann Souriau cite l'exemple de Chichilianne où les employés communaux ont fabriqué de très beaux objets avec les arbres locaux.

Laurent Viillard fait part de l'inquiétude des employés de l'ONF face à la politique de l'Etat.

Pour Jean Bernard Bellier, les techniciens sont capables de travailler ensemble mais sont inquiets face à la démarche de réorganisation politique de l'ONF.

Frédéric Aubert rappelle le partenariat solide et ancien entre les communes forestières et l'ONF mais également les changements au sein de l'ONF avec des diminutions drastiques de personnel qui ont des conséquences sur le travail sur le terrain et donc sur la qualité des forêts.

Une politique à l'échelle de la Communauté de communes permettrait peut-être de consolider la compétence « forêt » propose Laurent Viillard.

La forêt reste une compétence communale ; les commissions « forêt » ne sont que des lieux d'échange et de conseils précise Jean-Bernard Bellier.

Pour Jean-François Helly, reboiser est, certes, une bonne chose mais que fait-on lorsqu'il est impossible de vendre ? Il remarque que les ressources issues de la forêt n'ont cessé de décroître ces dernières années. Un observatoire forestier peut être intéressant mais aujourd'hui, les communes ont un vrai problème, d'où l'importance d'avoir toutes les informations afin de savoir qui contacter etc....

Pour Jean-Pierre Agresti, la forêt est une vraie question nationale et ne s'arrête pas à l'échelle locale. Il rappelle qu'en 1980, il y avait 8000 agents de l'ONF sur le terrain contre 3000 seulement aujourd'hui.

L'adhésion à Sylv'acctes va permettre de financer des travaux à hauteur de 40% pour les collectivités territoriales souligne Jean-Bernard Bellier.

Le Président indique que l'échange de parcelles est désormais possible et que les « biens sans maître » qui ont été identifiés peuvent réintégrer sous certaines conditions le patrimoine communal.

Essayer d'organiser le regroupement d'actions sur la gestion, les règles de répartition des revenus et des dépenses en matière de forêt privée, immense territoire mais fortement morcelé contrairement à la forêt publique constituée de vastes parcelles, serait une voie à explorer selon Jean-Pierre Agresti.

Pour Jean-Bernard Bellier, travailler dans ce sens et se mobiliser pour le regroupement de propriétaires est la voie à suivre.

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le concours mobilier bois extérieur « un banc en bois bien de chez nous »

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Convention multi partenariale d'objectifs 2019-2021 : Région AURA – Département de l'Isère – CCT – Association « le Pot au Noir »

Reconnaissant l'utilité sociale et culturelle du Pot au Noir pour le territoire intercommunal, la Communauté de Communes du Trièves, est aux côtés du Pot au Noir pour soutenir spécifiquement les actions suivantes :

- Espace d'accueil et d'accompagnement du projet de la compagnie en résidence.
- Structure de mutualisation de matériel avec les associations culturelles et équipes artistiques locales.
- Comme partenaire des autres lieux et structures de diffusion du Trièves : Le Poulailleur, La grange du Percy, Les festivals Mens Alors ! et Piano en Trièves.
- Pour les actions à destination du jeune public : pour permettre la sensibilisation des enfants, des jeunes et des adultes au spectacle vivant dans le cadre du futur projet culturel de territoire.

L'ensemble des partenaires ci-dessous, reconnaissant la légitimité du projet du Pot au Noir sur le territoire du Trièves, une convention multi partenariale d'objectifs est proposée pour la période 2020-2021 (cf. *convention jointe*).

Partenaires :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Département de l'Isère.
- Communauté de communes Trièves.
- Le Pot au Noir.

Marcel Calvat transmet l'avis de Bernard Coquet, absent ce soir, qui n'est pas favorable à la position de la Région de conditionner la convention à la direction artistique d'une personne en particulier.

Pour Frédérique Puissat, il conviendra de rencontrer Valère Bertrand afin de discuter et réfléchir sur un certain nombre de points relatifs à cette convention avec des fonds importants et sur les frais payés par l'EMALA en cas de fréquentation du Pot au Noir. Beaucoup de sujets doivent être remis à plat.

Vote : Convention multi partenariale d'objectifs 2019-2021 : Région AURA – Département de l'Isère – CCT – Association « le Pot au Noir »

☞ **Pour : 35 Contre :**

1

13- Attribution des marchés de travaux « Construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont »

Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire de six classes à Monestier de Clermont – 38650, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 21 décembre 2018 a été lancée en vue de conclure les marchés de travaux.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises jugées les « mieux-disantes » suivantes :

N°	DESIGNATION	ENTREPRISE MIEUX DISANTES	ADRESSE	MONTANT € H.T.
Lot 01	Terrassement – VRD – espaces verts	PELISSARD	200 chemin de Ferrier 38650 Monestier de Clermont	482 139,10
Lot 02	Gros Œuvre	LAGIER	ZA Les Carlares Sud 38650 Monestier de Clermont	294 100,03
Lot 03	Couverture – Ossature bois - bardage	MANCA	76 route de St Georges de Commiers 38560 Champ sur Drac	777 000,00
Lot 04	Menuiseries extérieures mixtes	CBMA	964 rue Alphonse Gourju 38140 Aprieu	184 882,95
Lot 05	Serrurerie	ACGP CACI	16 rue de Sassenage 38600 FONTAINE	65 752 26
Lot 06	Menuiseries intérieures mixtes	DAUPHINE MENUISERIE	5 rue de la Paix 38130 ECHIROLLES	270 119,88
Lot 07	Cloisons – doublage – faux plafonds	LAYE	ZI rue des iles 38420 Domène	184 162,74
Lot 08	Chape liquide	INNOV CHAPE	383 Rue des Sables et des Prés de Gaud 26260 ST Donat	20 427,00
Lot 09	Carrelage	GMC Carrelage	ZA Les Carlares 38650 Monestier de Clermont	40 945,54
Lot 10	Sols Souples	BAILLY	26 rue de la Tuilerie 38170 Seyssinet-Pariset	37 040,38
Lot 11	Peintures intérieures – revêtement muraux	2E CONCEPT	2 rue Henri Dunant 38180 Seyssins	49 096,41
Lot 12	Electricité	2E CONCEPT	2 rue Henri Dunant 38180 Seyssins	182 734,61
Lot 13	Plomberie	EURL MOUTIN	8 rue du Breuil 38350 La Mure	285 000,00
Lot 14	OFFRE INACCEPTABLE			

Laurent Viallard constate le coût élevé du terrassement et demande s'il n'était pas possible d'envisager d'autres possibilités ?

Malheureusement, toutes les autres offres étaient supérieures donc le choix s'est porté sur le moins-disant. Il s'agit d'un chantier extrêmement lourd avec beaucoup de terre à évacuer ce qui nécessite de nombreux voyages en camion, explique le Président.

Vote : Attribution des marchés de travaux « construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont »

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

📌 **Informations diverses :**

Communes forestières et ONF : Frédéric Aubert fait part de tension entre les communes forestières et l'ONF ; jusqu'à présent les acheteurs de bois payaient les communes via la Trésorerie mais l'Etat veut modifier cette façon de procéder. Dorénavant, c'est l'ONF qui paierait directement les communes ; cela implique un long délai de règlement et les communes deviennent « otages » de l'ONF. Il ajoute que cette décision a été prise sans concertation aucune et intégrée dans le budget de l'ONF. Les communes forestières ont voté « contre » et le Président de l'ONF lui-même a voté « contre ». Un courrier demandant de s'opposer avec véhémence à cette décision par délibération va être transmis aux communes.

Frelons dangereux : Daniel Niot informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu dans les locaux de la Région et qu'une procédure sera prochainement transmise à toutes les communes ; en effet, les frelons sont très dangereux et il convient de ne pas tenter d'éradiquer nids ou frelons. Les pompiers, eux-mêmes, ne peuvent plus intervenir dans ce cadre. Il faut désormais faire appel à des équipes sanitaires professionnelles. La GDSA (Groupement de Défense SANitaire) va fournir des plaquettes d'information où seront indiqués les n° d'appels.

Prédation : Yann Souriau informe que le loup échappé des camionnettes de l'ONCFS en novembre dernier au Col de Lus la Croix Haute a été retrouvé mort et que des informations laissent entendre qu'il faisait l'objet d'une enquête du fait de son origine douteuse. Il propose au président de la Communauté de communes du Trièves de demander un rapport détaillé sur l'incident, l'origine de l'animal, les risques sanitaires induits, au Préfet de l'Isère.

Le 21 février dernier, il a été reçu par le Préfet et le responsable agriculture de la DDT pour faire le point sur la réalité du terrain et les actions possibles dans le cadre de la légalité.

Par ailleurs, il revient sur le déploiement de l'écologie de marché. Dans une même volonté d'ensauvagement, des associations environnementalistes achètent avec des fonds privés et au double du prix du marché des terrains gardés pour y interdire les activités humaines : plusieurs centaines d'hectares ont été achetés dans la Drôme. Ces associations prospectent chez nous pour continuer à s'étendre. La compensation en taxes carbone et biodiversité des entreprises polluées devrait ainsi permettre l'ensauvagement des parcs naturels nationaux et régionaux. Le congrès mondial de financiarisation de la nature aura lieu en juin à Marseille pour un coût de 20 M d'euros et la loi de financiarisation de la nature doit être votée en août 2019. Ce changement de destination de nos territoires serait une catastrophe pour ceux qui y vivent.

Frédérique Puissat, tout comme Yann Souriau, est inquiète sur cette politique et sur les enjeux de cette prise d'espace ; elle s'interroge sur la finalité de cet ensauvagement de certains espaces : dans quel but ? Des prémices de réorganisation d'espaces apparaissent avec d'éventuelles taxes à payer. Elle réaffirme sa position ferme contre cette question. Elle a interrogé le Gouvernement et informe que le Département s'est saisi de ce dossier.

Jean-Pierre Agresti cite l'exemple des Hautes Alpes où ce type d'ensauvagement a permis de stabiliser les attaques de loups qui, du fait de la profusion d'animaux sauvages ne s'en prennent plus aux moutons.

Assemblée des maires du 5 mars dernier : Michel Picot indique qu'un COPIL réunissant un groupe de maires, Bernard Combe et Rémi Tilmant pour faire un point sur le transfert de la compétence « eau » a précédé l'assemblée des maires ; Rémi Tilmant a en charge l'analyse technique, STRATORIAL va s'occuper de la partie financière et évaluer le poids du service « Eau » et la facturation regroupée à la Communauté de communes du Trièves.

Un rendez-vous est programmé d'ici octobre 2019 avec l'ensemble des employés (techniques et secrétaires de mairie), puis un nouveau COPIL et une nouvelle assemblée des maires aura lieu pour la mise en place du service. Un conventionnement sera fait avec les communes pour continuer à assumer toutes les fonctions et toutes les missions d'entretien. Aujourd'hui, il existe une multitude de tarifs, le travail d'unification ne sera pas simple, néanmoins, il sera indispensable de partir avec un niveau de tarif qui permettra de financer le service au 1^{er} janvier 2020.

Pour Jean-Louis Poite, la loi Notre pourrait être révisée, il a donc encore espoir que la compétence « Eau » reste aux communes.

Jérôme Fauconnier ne fera pas ce pari hasardeux. Tant mieux si la loi Notre est révisée mais dans l'hypothèse contraire, il est nécessaire que la CCT soit en capacité d'assumer le service « Eau » dès le 1^{er} janvier 2020. Si cette compétence ne revenait finalement pas à la CCT, tout ce travail aurait été fait pour rien mais il est préférable de partir de l'hypothèse la moins favorable pour ne pas se retrouver dans une impasse début 2020.

Laurent Viillard fait part des difficultés sur la facturation « assainissement » et souhaite un meilleur calendrier pour la facture « eau ».

Il convient de s'attendre à ce que ce soit encore plus complexe l'année prochaine car le transfert de la compétence « Eau » va entraîner des difficultés et prendra du temps pour trouver son rythme de croisière.

Qu'en est-il de l'étude patrimoniale des réseaux demande Laurent Viillard ?

Le patrimoine sera transféré à l'euro indique Michel Picot. Une synthèse permettra de déterminer le besoin d'investissement et de fixer le prix de l'eau pour permettre l'équilibre du service.

Pour le Président, il convient de considérer 2 phases dans ce transfert : arriver à facturer en 2020 et ensuite s'occuper de l'investissement.

Jean-François Helly s'interroge sur la possibilité de besoin d'aide de personnel communal administratif et technique ?

Cette aide portera sur le technique uniquement avec une convention entre la commune et la Communauté de communes du Trièves répond le Président.

Nathalie Pero revient sur la facturation ; sa commune a attendu plus de 5 mois pour que la trésorerie retourne les factures d'eau. Elle cherche un moyen pour pouvoir anticiper cette année de retard et se demande comment faire bouger les choses au niveau de la trésorerie.

Pour Jérôme Fauconnier, les factures seront inévitablement étalées sur toute l'année car il sera impossible d'émettre toutes les factures le même mois. En ce qui concerne la moins bonne qualité de service de la Perception, cela est en grande partie dû à la baisse d'effectifs. On est dans une logique prévue depuis longtemps qui malheureusement pourrait annoncer la fermeture de la trésorerie de Mens après celle de Monestier de Clermont.

Frédérique Puissat salue le travail de Mme Rey et son équipe mais il y a un turnover important qui complexifie les choses. Elle propose de rencontrer la direction de la DGFIP afin de voir s'il serait possible de conforter les postes.

Pour Laurent Viillard, le fait de délocaliser à Mens a joué contre le territoire. Il précise que les locaux de Monestier sont toujours libres !

Il est en effet plus compliqué de pourvoir des emplois à Mens qu'à Monestier de Clermont indique Frédérique Puissat.

Le regroupement de la facturation à la Communauté de communes du Trièves enlève une partie d'activités aux secrétaires de mairie, cela peut représenter un ¼ de travail en moins pour certaines, indique Eliane Paquet qui trouve déplorable de ne pas arriver à trouver une solution pour que les secrétaires de mairie continuent à établir ce rôle d'eau. Elle espère une révision de la loi Notre.

Une partie de la population a besoin d'avoir un contact direct rappelle Jean-François Helly pour qui il est regrettable de perdre la proximité.

Jérôme Fauconnier précise que le temps de secrétariat repris ne sera pas une économie pour la CCT, qu'il lui faudra financer par ailleurs. Néanmoins, au 1^{er} janvier prochain, il faudra arriver à avoir un service qui fonctionne, mais toutes les solutions, pour un compromis le moins néfaste pour les communes et les usagers, seront étudiées.

Plan pastoral : Jean-Bernard Bellier rappelle aux communes porteuses de projet le manque de matière pour relancer les projets liés au Plan pastoral.

TEPCV : Le président rappelle aux 3 communes qui ont des travaux en cours dans le cadre de TEPCV qu'il faut que les factures soient acquittées pour le 15 mai dernier délai sinon elles n'obtiendront aucune aide. Il sera impossible de récupérer les fonds après la date butoir.

Sabine Campredon trouve que les règles se compliquent et que remplir ces dossiers devient un vrai casse-tête fastidieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.